



**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION PUBLIQUE**  
règlement numéro 2011-581 modifiant le règlement numéro 2009-540 sur les usages  
conditionnels afin de modifier le nombre d'unités d'hébergement

Aux personnes intéressées par l'adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement numéro 2009-540 sur les usages conditionnels.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 20 mai 2011, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2011-581 modifiant le règlement numéro 2009-540 sur les usages conditionnels afin de modifier le nombre d'unités d'hébergement;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **17 juin 2011**, à 16 h 30 à l'hôtel de Ville d'Estérel, situé au 115, chemin Dupuis à Estérel (Québec). L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville, au 115, chemin Dupuis à Estérel (Québec), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi;
4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville d'Estérel, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2011.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Directeur général et Greffier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 2 juin 2011.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2011.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier